DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 NOVEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Prix au m3 (d'eau potable consommée) de la surtaxe d'eau – année 2024

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 23 novembre 2023 par voie d'affichages notifié le-

transmis en sous-préfecture le 23 novembre 2023 et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2023



L'an deux mille vingt trois, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC*. Madame PEUGNET. Monsieur BATTISTELLI*, Madame MACE, Monsieur JOLY. Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI. Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE. Madame MEUNIER. Madame BRELURUS, Madame NASRI. Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur Monsieur SAUDO. LEGUAY. Monsieur NDIAYE. Monsieur SALLE, Madame BOGE. Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD Madame GUYARD à Monsieur VENUS Madame GOTTI à Madame MACE Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20231122-23-G-23b-DE Date de télétransmission : 23/11/2023 Date de réception préfecture : 23/11/2023

Madame de CIDRAC

^{*}Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 23 G 26

^{*}Monsieur SOLIGNAC part après le dossier 23 G 27

N° DE DOSSIER: 23 G 23b

OBJET: PRIX AU M3 (D'EAU POTABLE CONSOMMÉE) DE LA SURTAXE D'EAU -

ANNEE 2024

RAPPORTEUR: Monsieur VENUS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal de la commune nouvelle avait proposé à la CASGBS de baisser le tarif de la surtaxe à 0,1400 €/m³ sur l'ensemble de son territoire.

Au regard des besoins du service, la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye propose le maintien du prix au m³ de la surtaxe d'eau potable à 0,1400 €/m³ pour l'année 2024.

Il est proposé à au Conseil Municipal de suggérer à la CASGBS de maintenir le tarif existant de la surtaxe communale d'eau potable à 0,1400 €/m³ sur le territoire de la commune nouvelle pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la suggestion de maintien du prix au m³ de la surtaxe communale d'eau potable à 0,1400 €/m³ sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye